

2005-09-27

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les finances de la sécurité sociale

(Article publié dans la Revue économique du 3^e trimestre 2005)

www.nbb.be

L'une des fonctions principales des pouvoirs publics consiste à protéger la population contre un certain nombre de risques sociaux. Des revenus de remplacement sont ainsi procurés en cas de chômage, de vieillesse ou d'incapacité de travail, et des compléments de revenu visent à compenser une partie des charges financières qui découlent d'une maladie ou de l'éducation des enfants, par exemple. En Belgique, cette fonction de protection sociale est remplie principalement par le sous-secteur de la sécurité sociale. Celui-ci forme d'ailleurs la composante la plus importante du secteur des administrations publiques, de sorte qu'il exerce une influence importante sur l'évolution des finances publiques.

La première partie de l'article consiste en une présentation d'ensemble de la sécurité sociale. L'analyse indique que celle-ci a présenté une très forte croissance dans les années septante. Au cours de la période suivante, les recettes et les dépenses totales exprimées en pourcentages du PIB sont restées, en moyenne, relativement stables. Elles atteignaient ainsi en 2000 à peu près le même niveau qu'en 1980. Durant ces deux décennies, les dépenses et les recettes ont toutefois suivi une politique de "stop and go", les périodes d'expansion et de politique restrictive se succédant. Ces dernières années, la sécurité sociale a repris, dans une mesure certes limitée, un cours expansionniste. L'article montre également que le niveau des prestations sociales des administrations publiques est, en Belgique, supérieur à la moyenne européenne. Cet écart est dû principalement au niveau relativement élevé des dépenses de pensions et de chômage. L'effet positif des prestations sociales sur le taux de pauvreté est également démontré.

Une analyse plus approfondie des recettes de la sécurité sociale fait l'objet de la deuxième partie de l'article. La forte expansion de la sécurité sociale au cours des années septante a, dans un premier temps, été financée par la hausse des dotations en provenance du pouvoir fédéral. En raison de l'aggravation des déficits budgétaires, le pouvoir fédéral a toutefois réalisé d'importantes économies sur ces transferts dans les années quatre-vingt. Quant aux cotisations sociales, elles ont été relevées progressivement par le biais de différentes mesures prises durant ces deux décennies. De la sorte, la structure de financement - la part relative des différentes catégories de recettes - de la sécurité sociale était quasiment identique en 1990 à celle de 1970. Après 1990, la structure de financement n'a pratiquement plus changé. Cependant, le pouvoir fédéral a choisi de remplacer de manière croissante le financement sous la forme de dotations par un financement fondé sur un partage des recettes fiscales encaissées par le Trésor, défini dans le jargon officiel comme un financement alternatif. En 2004, une hausse sensible du financement alternatif de la sécurité sociale est intervenue. L'article compare également brièvement le financement du régime des travailleurs salariés et celui des travailleurs indépendants.

Enfin, l'article procède à une étude détaillée de la destination réservée à ces moyens. Il dépeint ainsi l'évolution globale des dépenses de la sécurité sociale dans le passé et les changements de structure qui se sont produits, de même que les perspectives pour le futur. Il en ressort que la structure des dépenses s'est profondément modifiée, entre autre sous l'effet d'une forte augmentation des dépenses de soins de santé. Les principales catégories de dépenses - soins de santé, pensions, allocations de chômage, de prépensions, d'interruptions de carrière et de réductions du temps de travail, et allocations familiales - sont également passées en revue individuellement, l'attention portant sur leur évolution et sur celle de leurs déterminants.

Comme les recettes et les dépenses de la sécurité sociale ont globalement présenté jusqu'ici des évolutions fort parallèles, le solde de financement a toujours oscillé autour de l'équilibre. Actuellement, le secteur de la sécurité sociale est non seulement exempt de dette financière, mais dispose même d'importants actifs financiers. Toutefois, il est clair que le vieillissement de la population exercera une forte pression à la hausse sur les dépenses futures de pensions et de soins de santé. Cette augmentation ne pourra être compensée que partiellement par la baisse prévue des dépenses de chômage ou des allocations familiales. En raison de cette évolution, la sécurité sociale sera confrontée dans le futur (proche) à un important défi financier.